



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 11 septembre 2020

COVID-19

Lutte contre la circulation active du virus : Le préfet adopte des mesures complémentaires

Les indicateurs épidémiques progressent de manière très préoccupante en Guadeloupe, plaçant le territoire parmi les départements de France avec la prévalence la plus élevée de la covid-19.

Au cours de la semaine écoulée (du 5 au 11 septembre), le département enregistre une baisse du nombre de cas confirmés covid-19. La circulation du virus reste néanmoins très active sur notre territoire, chacun doit plus que jamais faire preuve de vigilance. Nous déplorons également une nouvelle personne décédée (*voir bulletin de situation du 11 septembre*).

Les derniers clusters identifiés indiquent que la transmission du virus ne se fait pas exclusivement dans les lieux publics, mais très souvent aussi dans la sphère privée (événements familiaux) et également dans la sphère professionnelle (sur le lieu de travail).

Face à ces données alarmantes, à la forte sollicitation des services hospitaliers et en anticipation du plan d'actions demandé par le Premier ministre, le préfet prend de nouvelles mesures pour limiter les rassemblements et ainsi les risques de contamination.

À compter du **dimanche 13 septembre jusqu'au mardi 29 septembre 2020 inclus**, les établissements recevant du public (ERP) de type X (gymnases), PA (stades, piscines, palais des sports, hippodromes,...), T (salles d'exposition, foires, etc.) et L (salle de réunion, de réception, polyvalentes,...) sont fermés, à l'exception :

- des salles de spectacle et des salles de projection (cinéma et de théâtre), avec application d'un protocole sanitaire renforcé (un siège d'écart entre chaque groupe de spectateur, flux de circulation séparés) ;
- des salles d'exposition permanente (expositions de véhicules automobiles,...) ;
- des pratiques et des rencontres sportives qui doivent être réalisées à **huis-clos (sans spectateur)**.

À partir du **samedi 12 septembre en soirée**, les ERP de type N (restaurants, cafés, bars) ne pourront plus accueillir de public **à compter de 22 heures en semaine** (du dimanche soir au mercredi soir inclus) et **de minuit le week-end** (du jeudi soir au samedi soir inclus). L'établissement devra être obligatoirement fermé une heure maximum après **l'heure limite d'accueil du public**.

Ces mesures et préconisations additionnelles contribuent à limiter les brassages de population qui participent activement à la circulation du virus. Elles permettent également de diminuer une accidentalité routière élevée en Guadeloupe, qui concourt à l'engorgement des services d'urgence et limite de fait la capacité des centres hospitaliers à prendre en charge les patients atteints de la covid-19.

Dans l'intérêt de tous et pour préserver la santé de nos concitoyens, le préfet de la région Guadeloupe appelle la population à respecter ces mesures pour lutter contre la propagation du virus. Ainsi que l'a mentionné le Premier ministre, chacun doit faire preuve d'une responsabilité de tous les instants. **Ce combat contre la maladie est l'affaire de tous.**